

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2423

10 novembre 2010

SOMMAIRE

Canary Wharf (FS Lux) S.à r.l.	116286	PHF S.A.	116278
Canary Wharf (FS Lux) S.à r.l.	116265	Prince Rupert Luxembourg S.à r.l.	116277
Ecully PropCo S.à r.l.	116267	Puzzle Holdings S. à r.l.	116277
Enesco S.à r.l.	116269	Randstad Group Luxembourg S.à r.l. ...	116283
Esaress International S.à r.l.	116278	Reaal Reassurantie S.A.	116285
Evasion Caron SA	116289	Realkapital Partners Luxembourg S.A. ...	116284
Fervet Opus S.à r.l.	116286	Recfin Holding S.A.	116285
Fervet Opus S.à r.l.	116265	Red Circle Hotel Invest S.A.	116285
Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.	116290	Relax Holding S.à r.l.	116285
Field Point PE VII (Luxembourg) S.à r.l.	116266	Relight Entreprises S.A.	116285
Financière V.P.I.	116292	Richardson Investments Barberino S.à r.l.	116288
Finconseil S.A.	116294	Rock Ridge RE 20	116284
Finex.lu S.A. Soparfi	116294	Rock Ridge RE 7	116284
Floorings II S.à r.l.	116266	SABIC Luxembourg S.à.r.l.	116301
Flow Drinks Europe Sàrl	116294	Saskia Holding S.A.H.	116301
Forseven S.A.	116266	Schawk (Gibraltar) Ltd Luxembourg S.C.S.	116298
Fun Concept	116294	Schawk Luxembourg, S.à r.l.	116303
Gagfah S.A.	116295	SCI Dochrismar	116288
HCH Finance S.A.	116299	SCI J.P. Cortier	116288
Italia RC S.à r.l.	116300	Ser-Tec Sàrl	116303
JP/LX BC Stereo VII S.à r.l.	116269	Service Automobile S.A.	116291
JP Pro's	116294	S.G.C. Société Générale de Construction S.à r.l.	116298
Mallorlux SCI	116301	Siedler-Thill et Fils S.à.r.l.	116303
Manaslu S.A.	116258	Silver Sea Developments S.à r.l.	116291
Matolux S.A.	116269	Silver Sea Properties (Leamington Spa) S.à r.l.	116292
Matterhorn Brig S.à r.l.	116269	Silver Sea Property Holdings S.à r.l.	116298
Merlin Entertainments Group Luxem- bourg 2 S.à r.l.	116258	Sirona Holdings S.A.	116298
Neoclides Lux S.A.	116304	Société Civile IMMO du 10 Septembre ..	116299
NLG Acquisition Investments S.C.A.	116295	Wired S.A.	116304
Olibel S.à r.l.	116303	Xenia S.à r.l.	116258
Parc-Immo Gestion s.à r.l.	116278		
Patinvest S.A.	116278		

Merlin Entertainments Group Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 346.300,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 108.847.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 5 octobre 2010

En date du 5 octobre 2010, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:
de révoquer Monsieur Robert Friedman en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur John Sutherland

Monsieur Colin North Armstrong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Merlin Entertainments Group Luxembourg 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010132694/18.

(100151534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Manaslu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.943.

—
Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010132699/13.

(100151191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Xenia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 155.781.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of September.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Xella International Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 139489, having its registered office at 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, here represented by Mrs Christèle Alexandre, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is XENIA S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

The company shall have an authorized capital of two hundred million Euros (200,000,000.- EUR) represented by eight million (8,000,000) shares having a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

The Board of Managers is authorised and appointed, subject to the respect of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least four (4) members, who need not be shareholders and who are either “A managers” or “B managers”.

Unless the context indicates otherwise, the term “manager” as used in these articles of association shall refer to the A managers and the B managers.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted for the purpose of determining the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

The Board of Managers convenes upon call by any manager, as often as the interest of the Company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of the managers present or represented, which must include at least one A manager and one B manager present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed jointly by one A manager and one B manager.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by jointly by one A manager and one B manager.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the joint signature of one (1) A manager and one (1) B manager or by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2010.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

Xella International Holdings S.à.r.l.	500 shares
TOTAL	500 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,000 (one thousand Euros).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the abovenamed shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at four (4).

2) The following persons are appointed as A managers for an indeterminate period:

Martin Hintze, Managing Director, born in Berlin, Germany, on 16 September 1970, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A2BB, United Kingdom;

Nicole Goetz, Managing Director, born in Brackenheim, Germany, on 4 June 1967, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The following persons are appointed as B managers for an indeterminate period:

Olivier De Vregille, Managing Director, born in Tunis, Tunisia, on November 22nd, 1955, professionally residing at 43, avenue de l'Opéra, F75002 Paris, France.

Benoît Cheron, Managing Director, born in Le Mans, France, on February 23rd, 1980, professionally residing at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4) The company shall have its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu

Xella International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 139489, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, ici représentée par Madame Christèle Alexandre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «XENIA S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de deux cent millions d'Euros (200.000.000,- EUR) représenté par huit millions (8.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté, sous réserve du respect de l'article 189 de la loi du août 1915 sur les sociétés commerciales, pour:

– augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

– fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance, composé de quatre (4) membres au moins, associés ou non et nommés soit en tant que «gérants A» soit en tant que «gérants B».

Sauf indication contraire liée au contexte, le terme "gérant" tel qu'utilisé dans les présents statuts fait référence aux gérants A et aux gérants

B. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Un gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout gérant, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés et devront inclure le vote d'au moins un gérant A et d'un gérant B, présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé conjointement par un gérant A et un gérant B.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés conjointement par un gérant A et un gérant B.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par les signature conjointe d'un (1) gérant A et un (1) gérant B ou par la signature conjointe ou unique de toute personne ou des personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

Xella International Holdings S.à r.l.	<u>500 parts sociales</u>
TOTAL	500 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

2) sont nommés en tant que gérants A pour une période indéterminée:

Martin Hintze, Managing Director, né à Berlin, Allemagne, le 16 septembre 1970, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A2BB, Royaume-Uni;

Nicole Goetz, Managing Director, née à Brackenheim, Allemagne, le 4 juin 1967, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) sont nommés en tant que gérants B pour une période indéterminée:

Olivier De Vregille, Managing Director, né à Tunis, Tunisie, le 22 novembre 1955, demeurant professionnellement au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France;

Benoît Cheron, Managing Director, né à Le Mans, France, le 23 février 1980, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4) Le siège social de la société est établi au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christèle Alexandre, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 septembre 2010. LAC / 2010 / 41145. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010132260/387.

(100150660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Canary Wharf (FS Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Fervet Opus S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010132592/13.

(100151497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Field Point PE VII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.325.

Die Gesellschaft wurde am 25. August 2006 gegründet gemäß Urkunde vom Notar André Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt, Band C, Nr. 2056 vom 3. November 2006.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Field Point PE VII (Luxembourg) S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010132594/15.

(100151587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Floorings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.720.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Monsieur Richard BUTLER, Gérant de classe A, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 34 St James's Street, 4th Floor, London SW1A 1HD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Pour FLOORINGS II S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010132600/17.

(100151523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Forseven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORSEVEN S.A.

R. BOOMER / P. VAN ROEY

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010132601/12.

(100151749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Ecully PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 112.742.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of September;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

EuroYield Holding I S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existed under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144214 (the "Sole Shareholder"); here duly represented by two of its managers, namely:

- Mr. Oliver MAY, private employee, residing professionally at 15, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, and
- Mr. Andrea MARIANI, financial controller, residing professionally at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Such appearing party is the sole shareholder of Ecully PropCo S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 112742, incorporated pursuant to a deed of the notary, Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on December 5, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on March 9, 2006 under number 501 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on October 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on February 25, 2009 under number 419.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one million one hundred eighteen thousand nine hundred Euro (EUR 1,118,900.-) in order to bring it from its current amount of one million one hundred thirty-one thousand four hundred Euro (EUR 1,131,400.-) to an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) through the cancellation of eleven thousand one hundred eighty-nine (11,189) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

As a result, the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is represented by one hundred twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.”

Third resolution

Further to the capital reduction, the Sole Shareholder resolves that the amount of one million one hundred eighteen thousand nine hundred Euro (EUR 1,118,900.-) resulting from the reduction of the share capital shall be distributed to the Sole Shareholder and allocated to the share premium account of the Company as follows:

- three hundred seventy thousand Euro (EUR 370,000.-) shall be distributed to the Sole Shareholder; and
- seven hundred forty-eight thousand nine hundred Euro (EUR 748,900.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representatives of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said persons have signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit septembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

EuroYield Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144214, (l'"associé unique"),

ici dûment représentée par deux de ses gérants, savoir:

- Monsieur Oliver MAY, employé privé, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, et

- Monsieur Andrea MARIANI, financial controller, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg.

Ladite partie comparante est l'associé unique de Ecully PropCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112742, constituée suivant acte reçu par Maître AndréJean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 5 décembre 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 9 mars 2006 sous le numéro 501 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 25 février 2009 sous le numéro 419.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de un million cent dix-huit mille neuf cents euros (EUR 1.118.900,-) afin de le ramener de son montant actuel de un million cent trente-et-un mille quatre cents euros (EUR 1.131.400,-) à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par l'annulation de onze mille cent quatre-vingt-neuf (11.189) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Par conséquent, le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Troisième résolution

Suite à la réduction de capital, l'associé unique décide que le montant de un million cent dix-huit mille neuf cents euros (EUR 1.118.900,-) résultant de la réduction du capital social sera remboursé à l'associé unique et affecté à la prime d'émission de la Société de la manière suivante:

- trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,-) sera distribué à l'associé unique; et
- sept cent quarante huit mille neuf cent euros (EUR 748.900,-) sera affecté à la prime d'émission de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux représentants de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdites personnes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. MAY, A. MARIANI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2010. LAC/2010/42676. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132571/115.

(100151246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

JP/LX BC Stereo VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.379.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59799 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132663/10.

(100151209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Matolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 43.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132700/9.

(100151752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Matterhorn Brig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 22.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132701/11.

(100151053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Enesco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.312.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of September.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P.", a limited partnership and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10434,

here represented by Mr Régis GALIOTTO, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P.", a limited partnership and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10450,

here represented by Mr Régis GALIOTTO, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal. The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of "ENESCO S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.312, incorporated pursuant to a notarial deed dated 2 September 2010, not yet published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* (the "*Mémorial C*").

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to introduce a nominal value per share in the amount of one Norwegian krone (NOK 1.-) thus leaving a share capital amounting to one hundred eleven thousand and one hundred ninety-five Norwegian krone (NOK 111,195.-) represented by one hundred eleven thousand and one hundred ninety-five (111,195) shares having a par value of one Norwegian krone (NOK 1.-) each.

As a consequence of the above, the allocation of the share capital is as follows:

- a. PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prenamed, owns one hundred and nine thousand two hundred and sixteen (109,216) shares; and
- b. PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P. owns one thousand nine hundred and seventy-nine (1,979) shares.

Second resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of eight million forty-four thousand nine hundred and ninety Norwegian Krone (NOK 8,044,990.-), so as to raise it from its present amount of one hundred ninety-five Norwegian krone (NOK 111,195.-) up to eight million one hundred and fiftysix thousand one hundred and eighty-five Norwegian Krone (NOK 8,156,185.-) by the issue of eight million forty-four thousand nine hundred and ninety (8,044,990) new shares, having a par value of one Norwegian krone (NOK 1.-) each (referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New Shares are respectively subscribed as follows:

- a. seven million nine hundred and one thousand seven hundred and eighty-nine (7,901,789) New Shares have been subscribed by PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prenamed, paid up by a contribution in cash of an amount of seven million nine hundred and one thousand seven hundred and eighty-nine Norwegian Krone (NOK 7,901,789.-); and
- b. one hundred and forty-three thousand two hundred and one (143,201) New Shares have been subscribed by PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P., prenamed, paid up by a contribution in cash of an amount of one hundred and forty-three thousand two hundred and one Norwegian Krone (NOK 143,201.-). The total contribution of eight million forty-four thousand nine hundred and ninety Norwegian Krone (NOK 8,044,990.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders resolve to create ten classes of shares referred to as the (i) ordinary shares of class A1 (the "Class A1 Ordinary Shares"), (ii) ordinary shares of class A2 (the "Class A2 Ordinary Shares"), (iii) ordinary shares of class A3 (the "Class A3 Ordinary Shares"), (iv) ordinary shares of class A4 (the "Class A4 Ordinary Shares"), (v) ordinary shares of class A5 (the "Class A5 Ordinary Shares"), (vi) ordinary shares of class A6 (the "Class A6 Ordinary Shares"), (vii) ordinary shares of class A7 (the "Class A7 Ordinary Shares"), (viii) ordinary shares of class A8 (the "Class A8 Ordinary Shares"), (ix) ordinary shares of class A9 (the "Class A9 Ordinary Shares") and (x) ordinary shares of class A10 (the "Class A10 Ordinary Shares").

As a consequence of the above, the allocation of the shares in the Company is deemed to be read as follows:

- a. PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prenamed, owns (i) eight hundred and one thousand one hundred (801,100) Class A1 Ordinary Shares, (ii) eight hundred and one thousand one hundred (801,100) Class A2 Ordinary Shares, (iii) eight hundred and one thousand one hundred (801,100) Class A3 Ordinary Shares, (iv) eight hundred and one thousand one hundred (801,100) Class A4 Ordinary Shares, (v) eight hundred and one thousand one hundred (801,100) Class A5 Ordinary Shares, (vi) eight hundred and one thousand one hundred (801,100) Class A6 Ordinary Shares, (vii) eight hundred and one thousand one hundred (801,100) Class A7 Ordinary Shares, (viii) eight hundred and one thousand one hundred (801,100) Class A8 Ordinary Shares, (ix) eight hundred and one thousand one hundred (801,100) Class A9 Ordinary Shares and (x) eight hundred and one thousand one hundred and five (801,105) Class A10 Ordinary Shares;
- b. PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P. owns (i) fourteen thousand five hundred and eighteen (14,518) Class A1 Ordinary Shares, (ii) fourteen thousand five hundred and eighteen (14,518) Class A2 Ordinary Shares, (iii) fourteen thousand five hundred and eighteen (14,518) Class A3 Ordinary Shares, (iv) fourteen thousand five hundred and eighteen (14,518) Class A4 Ordinary Shares, (v) fourteen thousand five hundred and eighteen (14,518) Class A5 Ordinary Shares, (vi) fourteen thousand five hundred and eighteen (14,518) Class A6 Ordinary Shares, (vii) fourteen thousand five

hundred and eighteen (14,518) Class A7 Ordinary Shares, (viii) fourteen thousand five hundred and eighteen (14,518) Class A8 Ordinary Shares, (ix) fourteen thousand five hundred and eighteen (14,518) Class A9 Ordinary Shares and (x) fourteen thousand five hundred and eighteen (14,518) Class A10 Ordinary Shares.

Fourth resolution

The shareholders decide to amend article 5 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

« **Art. 5.**

5.1 The Company's share capital is set at eight million one hundred and fifty-six thousand one hundred and eighty-five Norwegian Krone (NOK 8,156,185.-)

represented by (i) eight hundred and fifteen thousand six hundred and eighteen (815,618) ordinary shares of class A1 (the "Class A1 Ordinary Shares"), (ii) eight hundred and fifteen thousand six hundred and eighteen (815,618) ordinary shares of class A2 (the "Class A2 Ordinary Shares"), (iii) eight hundred and fifteen thousand six hundred and eighteen (815,618) ordinary shares of class A3 (the "Class A3 Ordinary Shares"), (iv) eight hundred and fifteen thousand six hundred and eighteen (815,618) ordinary shares of class A4 (the "Class A4 Ordinary Shares"), (v) eight hundred and fifteen thousand six hundred and eighteen (815,618) ordinary shares of class A5 (the "Class A5 Ordinary Shares"), (vi) eight hundred and fifteen thousand six hundred and eighteen (815,618) ordinary shares of class A6 (the "Class A6 Ordinary Shares"), (vii) eight hundred and fifteen thousand six hundred and eighteen (815,618) ordinary shares of class A7 (the "Class A7 Ordinary Shares"), (viii) eight hundred and fifteen thousand six hundred and eighteen (815,618) ordinary shares of class A8 (the "Class A8 Ordinary Shares"), (ix) eight hundred and fifteen thousand six hundred and eighteen (815,618) ordinary shares of class A9 (the "Class A9 Ordinary Shares"), (x) eight hundred and fifteen thousand six hundred and twenty-three (815,623) ordinary shares of class A10 (the "Class A10 Ordinary Shares"), each share having a par value of one Norwegian Krona (NOK 1.-).

The ordinary shares of class A1 to A10 are hereinafter referred to as the "Shares". Any reference made hereinafter to a "share" or to "shares" shall be construed as a reference to any or all of the above classes of shares, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a "shareholder" or to "shareholders".

Each class of shares will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of incorporation. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

5.2 The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire classes of Shares through repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). For the purposes of this clause 6, the following capitalized terms shall have the meanings set out next to them:

- "Available Amount": means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carry forward profits, if any) but (i) less the results of any losses (including carried forward losses, if any) expressed as a positive, minus any freely distributable reserves and premium and (ii) less any sums to be placed into unavailable reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

So that:

$$AA = P - (L + LR) + R$$

Whereby:

AA = Available Amount

P = net profits (including carry forward profits)

L = any losses (including carry forward losses)

LR = amounts placed or to be placed into unavailable reserve(s) pursuant to the requirements of 1915 Law or the Articles.

R = available reserves and premium.

- "Available Cash": means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

- "Available Cash per Share": means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

- "Cancellation Value Per Share": means (i) the nominal value per Share to be cancelled plus (ii) the Available Amount divided by the number of Shares in issue in the class/class(es) to be repurchased and cancelled;

- “Class A1 Interim 2010 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A1 Ordinary Shares;
- “Class A2 Interim 2011 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A2 Ordinary Shares;
- “Class A3 Interim 2012 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A3 Ordinary Shares;
- “Class A4 Interim 2013 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A4 Ordinary Shares;
- “Class A5 Interim 2014 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A5 Ordinary Shares;
- “Class A6 Interim 2015 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A6 Ordinary Shares;
- “Class A7 Interim 2016 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A7 Ordinary Shares;
- “Class A8 Interim 2017 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A8 Ordinary Shares;
- “Class A9 Interim 2018 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A9 Ordinary Shares;
- “Class A10 Interim 2019 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A10 Ordinary Shares;
- “Class Period”: means each of the Class A1 Period, the Class A2 Period, the Class A3 Period, the Class A4 Period, the Class A5 Period, the Class A6 Period, the Class A7 Period, the Class A8 Period, the Class A9 Period and the Class A10 Period (as defined below);
- “Interim Accounts”: means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;
- “Interim Account Date”: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) of Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant period.

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more class(es) of Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class(es) of A Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5.5 Each class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Class Period to which the class relates pursuant to these articles of incorporation.

5.5.1 The period for Class A1 Ordinary Shares is the period starting on the day of incorporation of the Company, being 2 September 2010, and ending on the Interim Account Date for the Class A1 2010 Interim Accounts (the “Class A1 Period”);

5.5.2 The period for Class A2 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A1 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A2 2011 Interim Accounts (the “Class A2 Period”);

5.5.3 The period for Class A3 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A2 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A3 2012 Interim Accounts (the “Class A3 Period”);

5.5.4 The period for Class A4 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A3 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A4 2013 Interim Accounts (the “Class A4 Period”);

5.5.5 The period for Class A5 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A4 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A5 2014 Interim Accounts (the “Class A5 Period”);

5.5.6 The period for Class A6 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A5 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A6 2015 Interim Accounts (the “Class A6 Period”);

5.5.7 The period for Class A7 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A6 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A7 2016 Interim Accounts (the “Class A7 Period”);

5.5.8 The period for Class A8 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A7 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A8 2017 Interim Accounts (the “Class A8 Period”);

5.5.9 The period for Class A9 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A8 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A9 2018 Interim Accounts (the “Class A9 Period”); and

5.5.10 The period for Class A10 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A9 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A10 2019 Interim Accounts (the “Class A10 Period”).

5.5.11 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

5.6 In the event a class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class A10 Period and the classes of Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 5.5.1 to 5.5.10 shall come in the order of Class A1 to Class A10 (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.7 In the case of a redemption of a class of Shares, the holders of such class of Shares shall receive the Cancellation Value Per Share provided that where the Cancellation Value per Share, so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand three hundred Euros (EUR 2,300,-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg.

On the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- «PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P.», un limited partnership constitué et régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siege social 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculée à Cardiff sous le numéro LP 10434, ici représentée par Monsieur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

- «PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P.», un limited partnership constitué et régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siege social 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculée à Cardiff sous le numéro LP LP 10450,

ici représentée par Monsieur Régis GALIOTTO, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «Enesco S.à r.l» (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.312, constituée suivant acte notarié en date du 2 septembre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C").

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'introduire une valeur nominale de une couronne norvégienne (NOK 1.-) pour chaque part sociale existante, laissant ainsi un capital social de cent onze mille cent quatre-vingt quinze couronnes norvégiennes (NOK 111.195) représenté par cent onze mille cent quatre-vingt quinze (111.195) parts sociales d'une valeur de une couronne norvégienne (NOK 1.-) chacune. En conséquence de ce qui précède, l'allocation des parts sociales pour chacun des Associés est comme suit:

- a. PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., précité, détient cent neuf mille deux cents seize (109,216) parts sociales; et
- b. PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P. précité, détient mille neuf cent soixante dix-neuf (1,979) parts sociales.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit million quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix couronnes norvégiennes (NOK 8.044.990,-), afin de le porter de son montant actuel de cent onze mille cent quatre-vingt quinze couronnes norvégiennes (NOK 111.195) jusqu'à huit millions cent cinquante-six mille cent quatre-vingt cinq couronnes norvégiennes (NOK 8.156.185,-) par l'émission de huit million quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix (8.044.990), nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de une couronne norvégienne (NOK 1.-) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

a. sept millions neuf cent un mille sept cents quatre-vingt neuf (7.901.789) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prénommé, par un apport en numéraire d'un montant de sept millions neuf cent un mille sept cents quatre-vingt neuf couronne norvégienne (NOK 7.901.789.-); et

b. cent quarante-trois mille deux cent une (143.201) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P., prénommé, par un apport en numéraire d'un montant de cent quarante-trois mille deux cent une couronnes norvégiennes (NOK 143.201);

L'apport total de huit million quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix couronnes norvégiennes (NOK 8.044.990,-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

Les associés décident de créer dix catégories de parts sociales référencées comme étant les (i) parts sociales de catégorie A1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1"), (ii) parts sociales de catégorie A2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2"), (iii) parts sociales de catégorie A3 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3"), (iv) parts sociales de catégorie A4 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4"), (v) parts sociales de catégorie A5 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A5"), (vi) parts sociales de catégorie A6 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A6"), (vii) parts sociales de catégorie A7 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A7"), (viii) parts sociales de catégorie A8 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A8"), (ix) parts sociales de catégorie A9 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A9"), et (x) parts sociales de catégorie A10 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A10"), d'une valeur d'une couronne norvégienne (NOK 1.00) chacune.

Suite à la décision intervenue ci-dessus, l'allocation des Parts Sociales pour chacun des Associés est comme suit:

a. PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., précité, détient (i) huit cent un mille cent (801.100) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1 (ii) huit cent un mille cent (801.100) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2, (iii) huit cent un mille cent (801.100) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3, (iv) huit cent un mille cent (801.100) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4, (v) huit cent un mille cent (801.100) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A5, (vi) huit cent un mille cent (801.100) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A6, (vii) huit cent un mille cent (801.100) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A7, (viii) huit cent un mille cent (801.100) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A8, (ix) huit cent un mille cent (801.100) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A9 et (x) huit cent un mille cent cinq (801.105) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A10; et

b. PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P. précité, détient (i) quatorze mille cinq cent dix-huit (14.518) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1 (ii) quatorze mille cinq cent dix-huit (14.518) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2, (iii) quatorze mille cinq cent dix-huit (14.518) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3, (iv) quatorze mille cinq cent dix-huit (14.518) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4, (v) quatorze mille cinq cent dix-huit (14.518) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A5, (vi) quatorze mille cinq cent dix-huit (14.518) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A6, (vii) quatorze mille cinq cent dix-huit (14.518) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A7, (viii) quatorze mille cinq cent dix-huit (14.518) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A8, (ix) quatorze mille cinq cent dix-huit (14.518) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A9 et (x) quatorze mille cinq cent dix-huit (14.518) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A10.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« Art. 5.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de huit millions cent cinquante-six mille cent quatre-vingt cinq couronnes norvégiennes (NOK 8.156.185,-) représenté par (i) huit cents quinze mille six cent dix-huit (815.618) parts sociales de catégorie A1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1"), (ii) huit cents quinze mille six cent dix-huit (815.618) parts sociales de catégorie A2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2"), (iii) huit cents quinze mille six cent dix-huit (815.618) parts sociales de catégorie A3 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3"), (iv) huit cents quinze mille six cent dix-huit (815.618) parts sociales de catégorie A4 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4"), (v) huit cents quinze mille six cent dix-huit (815.618) parts sociales de catégorie A5 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A5"), (vi) huit cents quinze mille six cent dix-huit (815.618) parts sociales de catégorie A6 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A6"), (vii) huit cents quinze mille six cent dix-huit (815.618) parts sociales de catégorie A7 (les

“Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A7”), (viii) huit cents quinze mille six cent dix-huit (815.618) parts sociales de catégorie A8 (les “Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A8”), (ix) huit cents quinze mille six cent dix-huit (815.618) parts sociales de catégorie A9 (les “Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A9”), et (x) huit cents quinze mille six cent vingt-trois (815.623) parts sociales de catégorie A10 (les “Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A10”), d’une valeur d’une couronne norvégienne (NOK 1.00) chacune.

Les Parts Sociales Ordinaires de catégorie A1 à A10 sont ci-après désignées comme étant les “Parts Sociales”. Toute référence faite ci-après à une “Part Sociale” ou aux “Parts Sociales” sera interprétée comme une référence à tout ou partie des catégories de parts sociales mentionnées ci-dessus, dépendant du contexte et si cela est applicable, et la même interprétation sera faite en cas de référence à un “associé” ou aux “associés”.

Chaque catégorie de parts sociales aura les mêmes droits, sauf s’il en est disposé autrement dans les présents statuts. Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

5.2. Le capital social de la Société pourra être modifié à tout moment par une résolution des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

5.3. Le capital social de la Société pourra être réduit par l’annulation de Parts Sociales y compris par l’annulation de l’entière d’une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l’annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). Pour les besoins de cette clause 5, les termes suivants auront le sens qui leur est associé:

- “Cash Disponible”: signifie l’ensemble du cash détenu par la Société (sauf en ce qui concerne les dépôts à terme ayant une maturité excédant 6 mois), tous instruments de marché immédiatement commercialisables, obligations et billets et toute créance qui de l’opinion du Conseil de Gérance sera payée à la Société à court terme MOINS tout endettement ou autre dette de la Société payable dans moins de 6 mois, déterminé sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie (ou Nouvelle Période, s’il y a lieu).

- “Cash Disponible Par Part Sociale”: signifie eu égard à une Catégorie de Parts Sociales, le Cash Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie devant être racheté et annulé.

- “Comptes Intérimaires” signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire appropriée.

- “Comptes Intérimaires 2010 de Catégorie A1” signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l’annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1.

- “Comptes Intérimaires 2011 de Catégorie A2” signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l’annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2.

- “Comptes Intérimaires 2012 de Catégorie A3” signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l’annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3.

- “Comptes Intérimaires 2013 de Catégorie A4” signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l’annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4.

- “Comptes Intérimaires 2014 de Catégorie A5” signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l’annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A5.

- “Comptes Intérimaires 2015 de Catégorie A6” signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l’annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A6.

- “Comptes Intérimaires 2016 de Catégorie A7” signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l’annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A7.

- “Comptes Intérimaires 2017 de Catégorie A8” signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l’annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A8.

- “Comptes Intérimaires 2018 de Catégorie A9” signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l’annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A9.

- “Comptes Intérimaires 2019 de Catégorie A10” signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l’annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A10.

- “Date Comptable Intérimaire” signifie la date n’étant pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l’annulation de la Catégorie pertinente de Parts Sociales, pourvu que cette date ne puisse être postérieur au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période appropriée.

- “Montant Disponible” signifie (sans double calcul) le montant total des profits nets de la société (incluant les profits reportés en avant, s’il y en a) mais (i) moins les résultats des pertes (incluant les pertes reportés en avant, s’il y en a) exprimés comme un positif, moins toutes réserves librement distribuables et primes et (ii) moins tout montant devant être placé en réserve(s) indisponible(s) (suivant les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié ou des statuts) déterminé sur la base des Comptes Intérimaires liés à la Période de Catégorie appropriée (ou Nouvelle Période, le cas échéant).

De sorte que:

$$AA = P - (L + LR) + R$$

Ou:

$$AV = \text{Montant Disponible}$$

$$P = \text{profits nets disponibles (incluant les profits reportés en avant)}$$

L = toutes pertes (incluant les pertes reportées en avant)

LR = montants placés ou devant être placés en réserve(s) indisponible(s) suivant les dispositions de la Loi de 1915 ou des Statuts

R = réserves disponibles et primes;

-“Période de Catégorie” signifie chacune des Périodes de Catégorie A1, Périodes de Catégorie A2, Périodes de Catégorie A3, Périodes de Catégorie A4, Périodes de Catégorie A5, Périodes de Catégorie A6, Périodes de Catégorie A7, Périodes de Catégorie A8, Périodes de Catégorie A9 et Périodes de Catégorie A10 (telles que définies ci-dessous).

-“Valeur d’Annulation par Part Sociale” signifie (i) la valeur nominale par Part Sociale A devant être annulée plus (ii) le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales émis dans la ou les catégorie(s) devant être rachetée(s) et annulée(s).

5.4. Dans le cas d’une réduction du capital social par le rachat et l’annulation d’une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales, les détenteurs de parts sociales de la ou des catégories de Parts Sociales rachetée(s) et annulée(s) recevront de la Société un montant égal à la Valeur d’Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.5. Chaque catégorie de Parts Sociales donne droit aux détenteurs de celles ci au pro rata de leur détention dans une telle catégorie au Montant Disponible pour la Période Catégorie Concernée à laquelle la catégorie est liée suivant les présents statuts, dans l’hypothèse du rachat d’une telle catégorie.

5.5.1 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1 est la période commençant à la date de constitution de la Société, étant le 13 octobre 2009, et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2010 de la Catégorie A1 (la “Période de Catégorie A1”).

5.5.2 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A1 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2011 de la Catégorie A2 (la “Période de Catégorie A2”).

5.5.3 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A2 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2012 de la Catégorie A3 (la “Période de Catégorie A3”).

5.5.4 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A3 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2013 de la Catégorie A4 (la “Période de Catégorie A4”).

5.5.5 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A5 est la période commençant le jour suivant la Période Catégorie A4 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2014 de la Catégorie A5 (la “Période de Catégorie A5”).

5.5.6 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A6 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A5 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2015 de la Catégorie A6 (la “Période de Catégorie A6”).

5.5.7 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A7 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A6 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2016 de la Catégorie A7 (la “Période de Catégorie A7”).

5.5.8 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A8 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A7 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2017 de la Catégorie A8 (la “Période de Catégorie A8”).

5.5.9 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A9 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A8 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2018 de la Catégorie A9 (la “Période de Catégorie A9”).

5.5.10 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A10 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A9 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2019 de la Catégorie A10 (la “Période de Catégorie A10”).

5.5.11 Pour éviter tout doute, s’il n’y a eu aucune date de Comptes Intérimaires pour une certaine catégorie, la Période de Catégorie d’une telle catégorie se terminera au dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de la Période de Catégorie concernée.

5.6. Dans l’hypothèse ou une catégorie de Parts Sociales n’a pas été rachetée et annulée lors de la Période Catégorie concernée, les détenteurs de telle catégorie seront habilités à recevoir, dans l’hypothèse d’un rachat et d’une annulation de la catégorie concernée, le Montant Disponible pour une nouvelle période (la “Nouvelle Période”) qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou le cas échéant, la Nouvelle Période d’une nouvelle catégorie la précédant immédiatement) et finira à la Date de Compte Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés en vue du rachat et de l’annulation d’une telle catégorie de Parts Sociales, dans la mesure où il n’y a eu aucune Date de Compte Intérimaire pour une telle catégorie, la période de catégorie pour une telle catégorie se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début d’une telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de Catégorie A10 et les catégories de Parts Sociales A non rachetées et non-annulées au cours

de leurs périodes en accord avec les articles 5.5.1 à 5.5.10 dans l'ordre des catégories A1 à A10 (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées auparavant).

5.7. Dans l'hypothèse d'un rachat d'une catégorie de Parts Sociales, les détenteurs d'une telle catégorie de Parts Sociales recevront la Valeur d'Annulation Par Part Sociale, dans la mesure où lorsque la Valeur d'Annulation Par Part Sociale ainsi déterminée excède le Cash Disponible Par Part Sociale, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera égale au Cash Disponible Par Part Sociale.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille trois cents Euros (EUR 2.300,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42365. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 05 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132574/435.

(100151438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Prince Rupert Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 914.265,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 130.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010132727/11.

(100151052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Puzzle Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.554.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Monsieur Richard BUTLER, Gérant de classe A, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 34 St James's Street, 4th Floor, London SW1A 1HD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Pour PUZZLE HOLDINGS S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010132728/17.

(100151524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Parc-Immo Gestion s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4605 Differdange, 23, rue Adolphe Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 54.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132729/10.

(100151773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Patinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.360.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration le 30 septembre 2010

- La démission de Monsieur Carlo SCHLESSER, Administrateur de catégorie B, est actée avec effet au 15 septembre 2010,

- La nomination de Madame Chantal MATHU, employée privée, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, résidant professionnellement au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie B est cooptée au 15 septembre 2010. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2011.

Certifié sincère et conforme

PATINVEST S.A.

Référence de publication: 2010132731/15.

(100151758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

PHF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 70.459.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010132732/11.

(100151739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Esaress International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.050.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 155.709.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of September.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Esaress Vagyonkezelő Kft., a limited liability company governed by Hungarian law, having its registered address at 9746 Ascád, Arany János u. 23 Hungary, registered with the Hungarian Company Register under number Cg 18-09-105183, acting in its name and on its own behalf, and also acting for and on behalf of its Luxembourg branch, namely Esaress Holding Limited – Luxembourg Branch, a branch having its registered address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110909, here represented by Ms. Peggy Simon, employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on September 29th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of “Esaress International S.à r.l.” (hereinafter referred to as the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 24th, 2010, and not yet published in the Memorial C.

II. The Company’s share capital is set at fifty thousand U.S. Dollars (USD 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one

U.S. Dollar (USD 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to designate the current fifty thousand (50,000) existing shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each as “Class A Shares”.

IV. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of eight million U.S. Dollars (USD 8,000,000.-) to raise it from its present amount of fifty thousand U.S. Dollars (USD 50,000.-) to eight million, fifty thousand U.S. Dollars (USD 8,050,000.-), by issuing eight million (8,000,000) new shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, along with the payment of a share premium attached to the Class B Shares (i.e., the Class B Shares Premium Account, as further defined) in the aggregate amount of ninety-two million U.S. Dollars (USD 92,000,000.-), besides, the new shares will be divided in different classes of shares as follows:

- four million (4,000,000) Class A Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- four million (4,000,000) Class B Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

Subscription - Payment

Thereupon, Esaress Vagyonkezelő Kft., acting for and on behalf of Esaress Holding Limited – Luxembourg Branch, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the entirety of the eight million (8,000,000) new Class A and Class B Shares to be issued, along with the payment of a share premium on the Class B Shares Premium Account in the aggregate amount of ninety-two million U.S. Dollars (USD 92,000,000.-), and have all of them fully paid up in the amount of one hundred million U.S. Dollars (USD 100,000,000.-), by contribution in kind consisting of the assignment of intellectual property rights owned by Esaress Vagyonkezelő Kft., through Esaress Holding Limited – Luxembourg Branch (hereinafter referred to as the “I.P. Rights”), at the fair market value of one hundred million U.S. Dollars (USD 100,000,000.-) (hereafter referred to as the “I.P. Rights’ Value”).

Evidence of the contribution existence

Proof of the contributed I.P. Rights’ existence and of the I.P. Rights’ Value has been given to the undersigned notary by a declaration certifying the fair market value of the contributed I.P. Rights duly signed by the management of Esaress Vagyonkezelő Kft., acting for and on behalf of Esaress Holding Limited – Luxembourg Branch.

Effective implementation of the contribution

Esaress Vagyonkezelő Kft., acting for and on behalf of Esaress Holding Limited

– Luxembourg Branch, prenamed, through its proxyholder, declared that:

* it is the sole full owner of the I.P. Rights and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;

* the contribution of the I.P. Rights is effective as of today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary; and

* all further formalities are in course in the country where the I.P. Rights are registered, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

V. The sole shareholder resolved to restate article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The corporate capital is set at eight million and fifty thousand U.S. Dollars (USD 8,050,000.-) divided into:

- four million, fifty thousand (4,050,000) Class A Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and

- four million (4,000,000) Class B Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The terms defined in this article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meaning set forth below:

- “Class A Shares” means Class A Shares of a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each in the share capital of the Company and which are ordinary shares.

- “Class A Shareholder” means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class A Shares of the Company.

- "Class B Shares" means Class B Shares of a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each in the share capital of the Company and which are preferred shares.

- "Class B Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class B Shares of the Company.

Class A Shares and Class B Shares (together referred to as the "classes" of shares and each referred to as a "class" of shares) can be issued with or without a share premium, subject to the Law and the provisions of the present Articles. Any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal value of the Class A Shares shall remain attached to the Class A Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class A Shares Premium Account. Any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal value of the Class B Shares shall remain attached to the Class B Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class B Shares Premium Account.

Without prejudice to the Law, the rights of the different classes of shares are ruled in the present Articles.

VI. The sole shareholder resolved to restate article 7 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

The share capital of the Company and the share premium attached to any class of shares shall be repaid to the holders of the relevant classes of shares under the same conditions.

Share premium of any class of shares may be allocated to the legal reserve of the Company. In case of reduction of share capital, the amount of the legal reserve to be reduced shall automatically be (re-) allocated to the share premium account(s) from which it originated.

VII. The sole shareholder resolved to restate articles 8 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to the rights as defined hereunder, and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The holders of the Class B Shares shall be entitled, in priority to any payment of dividend to the holders of any other class of shares in the Company, to be paid an annual distribution representing 0.10% of the gross book value of all the I.P. Rights (i.e., such value corresponding to the I.P. Rights' value as of their contribution to the Company).

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code."

VIII. The sole shareholder resolved to restate articles 21 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders, in accordance with article 8 of the Articles. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve."

IX. The sole shareholder resolved to restate article 23 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Subject to the availability of funds:

- the Class A Shareholder(s) has/have an equal right to the repayment of his/their respective contributions (i.e., respective share capital and Class A Shares Premium Account, including such share premium from the Class A Shares Premium Account allocated to the legal reserve, if any).

- the Class B Shareholder(s) has/have an equal right to the repayment of his/their respective contributions (i.e., respective share capital and Class B Shares Premium Account, including such share premium from the Class B Shares Premium Account allocated to the legal reserve, if any)."

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing company, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Esaress Vagyonkezelő Kft., une société à responsabilité limitée gouvernée par la loi hongroise, ayant son siège social à 9746 Ascád, Arany János u. 23, Hongrie, et enregistrée auprès de Registre de Commerce hongrois sous le numéro Cg-18-09105183, agissant en son nom et pour son compte, et agissant également pour et au nom de sa succursale luxembourgeoise, nommément Esaress Holding Limited – Luxembourg Branch, une succursale ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L2310 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110909, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la société comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle société comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination d'«Esaress International S.à r.l.» (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 24 septembre 2010, et non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Dollars U.S. (50.000,-USD) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar U.S. (1,-USD) chacune.

III. L'associée unique a décidé de désigner les cinquante mille (50.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un Dollar U.S. (1,-USD) chacune en tant que «Parts Sociales de Classe A».

IV. L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de huit millions de Dollars U.S. (8.000.000,-USD) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille Dollars U.S. (50.000,-USD) à huit millions, cinquante mille Dollars U.S. (8.050.000,-USD), par la création et l'émission de huit millions (8.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar U.S. (1,USD) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux Parts Sociales de Classe B (nommément le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B, tel que défini ci-après) d'un montant total de quatre-vingt-douze millions de Dollars U.S. (92.000.000,-USD), les nouvelles parts sociales étant de plus divisées en différentes classes de parts sociales tel que suit:

- quatre millions (4.000.000) de Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un Dollar U.S. (1,-USD) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- quatre millions (4.000.000) de Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un Dollar U.S. (1,-USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Souscription - Libération

Esaress Vagyonkezelő Kft., agissant pour et au nom d'Esaress Holding Limited -Luxembourg Branch, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à l'entière des huit millions (8.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe A et de Classe B devant être émises, avec le paiement d'une prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B d'un montant total de quatre-vingt-douze millions de Dollars U.S. (92.000.000,-USD), et libérer le tout intégralement pour le montant total de cent millions de Dollars U.S. (100.000.000,USD), par apport en nature consistant en l'allocation de droits de propriété intellectuelle détenus par Esaress Vagyonkezelő Kft., à travers Esaress Holding Limited -Luxembourg Branch (ci-après les «Droits de P.I.»), à la valeur de marché de cent millions de Dollars U.S. (100.000.000,-USD) (ci-après la «Valeur des Droits de P.I.»).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence des Droits de P.I. et de la Valeur des Droits de P.I. a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration certifiant la valeur de marché des Droits de P.I. apportés dument signée par la gérance d'Esaress Vagyonkezelő Kft., agissant pour et au nom d'Esaress Holding Limited -Luxembourg Branch.

Réalisation effective de l'apport

Esaress Vagyonkezelő Kft., agissant pour et au nom d'Esaress Holding Limited

- Luxembourg Branch, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

* elle est l'unique propriétaire des Droits de P.I. et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

* l'apport des Droits de P.I. est effectif sans réserve à partir d'aujourd'hui, preuve de cela ayant été donnée au notaire soussigné;et

* toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays où les Droits de P.I. sont enregistrés, aux fins d'effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

V. L'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui dorénavant se lit comme suit:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à huit millions, cinquante mille Dollars U.S. (USD 8.050.000,-), divisé en:

- quatre millions, cinquante mille (4.050.000) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un Dollar U.S. (1,-USD) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- quatre millions (4.000.000) de Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un Dollar U.S. (1,-USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les termes définis dans cet Article 6, où qu'ils apparaissent dans ces Statuts auront la signification suivante ci-dessous:

- «Parts Sociales de Classe A» signifie les Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un Dollar U.S. (1,-USD) chacune dans le capital social de la Société et qui sont des parts sociales ordinaires.

- «Associé de Classe A» signifie tout Associé de la Société qui détient à tout moment des Parts Sociales de Classe A.

- «Parts Sociales de Classe B» signifie les Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un Dollar U.S. (1,-USD) chacune dans le capital social de la Société et qui sont des parts sociales préférentielles.

- «Associé de Classe B» signifie tout Associé de la Société qui détient à tout moment des Parts Sociales de Classe B.

Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B (ci-après mentionnées collectivement comme les «classes» de parts sociales et chacune mentionnée séparément ci-après comme la «classe» de parts sociales) peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, en accord avec la Loi et les Statuts présents.

Tout montant de prime d'émission qui a été ou sera payé en plus de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A doit rester attaché aux Parts Sociales de Classe A et sera alloué à un compte de réserve spéciale désigné en tant que Compte de Prime d'Émission des Parts Sociales de Classe A. Tout montant de prime d'émission qui a été ou sera payé en plus de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B doit rester attaché aux Parts Sociales de Classe B et sera alloué à un compte de réserve spéciale désigné en tant que Compte de Prime d'Émission des Parts Sociales de Classe B.

En conformité avec la Loi, les droits attachés aux différentes classes de parts sociales sont décrits dans les présents Statuts.»

VI. L'associée unique a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui dorénavant se lit comme suit:

« **Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société et la prime d'émission attachée à la classe de parts sociales afférente devront être reversés aux détenteurs des classes correspondantes de parts sociales d'après les mêmes conditions.

La prime d'émission de toute classe de parts sociales peut être allouée à la réserve légale de la Société. En cas de réduction du capital social, le montant de la réserve légale à réduire devra être automatiquement (ré) alloué au(x) compte (s) de prime d'émission dont il provient.»

VII. L'associée unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui dorénavant se lit comme suit:

« **Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit dans les bénéfices de la Société tel que défini ci-après et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit, de façon prioritaire à tout paiement de dividende aux détenteurs de parts sociales de toute autre classe dans la Société, de recevoir une distribution annuelle représentant

0,10% de la valeur comptable brute de tous les Droits de P.I. (cette valeur correspondant à la valeur des Droits de P.I. lors de leur apport à la Société).

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.»

VIII. L'associée unique a décidé de modifier l'article 21 des statuts de la Société qui dorénavant se lit comme suit:

« **Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés, conformément à l'article 8 des Statuts. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.»

IX. L'associée unique a décidé de modifier l'article 23 des statuts de la Société qui dorénavant se lit comme suit:

« **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Selon les actifs disponibles:

- l(es) Associé(s) de Classe A a/ont un droit égal au remboursement de leurs apports respectifs (c'est-à-dire le capital social et le compte de prime d'émission sur les Parts Sociales de Class A, y compris la prime d'émission provenant du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A allouée à la réserve légale, si applicable).

- l(es) Associé(s) de Classe B a/ont un droit égal au remboursement de leurs apports respectifs (c'est-à-dire le capital social et le compte de prime d'émission sur les Parts Sociales de Class B, y compris la prime d'émission provenant du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B allouée à la réserve légale, si applicable).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même société et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la société comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 01 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1343. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132576/287.

(100151247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Randstad Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.754.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59743 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132738/10.

(100151346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Realkapital Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.414.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 octobre 2010

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, au 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010132739/15.

(100151443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Rock Ridge RE 20, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.240.

—
Die Gesellschaft wurde am 23. Mai 2007 gegründet gemäß Urkunde vom Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in
Luxemburg, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt, Band C, Nr. 1679 vom 8. August 2007.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rock Ridge RE 20

Unterschrift

Référence de publication: 2010132740/15.

(100151604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Rock Ridge RE 7, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.530.

—
Die Gesellschaft wurde am 10. Januar 2007 gegründet gemäß Urkunde vom Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in
Luxemburg, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt, Band C, Nr. 716 vom 26. April 2007.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rock Ridge RE 7

Unterschrift

Référence de publication: 2010132741/15.

(100151595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Reaal Reassurantie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 45.866.

—
Extraits du Procès verbal du Conseil d'administration juin 2010

Le siège social de la société est transféré à compter du 1^{er} juillet 2010 du 2 rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg au 23 avenue Monterey, L – 2163 Luxembourg.

Pour la Société

Référence de publication: 2010132742/11.

(100151583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Recfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 42.935.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Alain RENARD. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Le 17 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

RECFIN HOLDING S.A.

E. DUPONT / A. RENARD

Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010132743/16.

(100151201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Red Circle Hotel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 142.537.

—
Rectificatif du dépôt effectué le 25/06/2010 sous le numéro L100090304

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132744/10.

(100151184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Relax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.800.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RELAX HOLDING S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010132745/11.

(100151267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Relight Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 147.053.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2010

Lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2010, il a été décidé à l'unanimité d'accepter la nomination de Mr Hakan Baykam, né à Istanbul le 14 février 1972, résidant Via Procaccini, 4 - Milano, au poste d'administrateur A de la société

RELIGHT ENTREPRISES SA. Son mandat d'administrateur A expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Clémency le 29 septembre 2010.

Pour extrait conforme

SV SERVICES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010132746/17.

(100151047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Canary Wharf (FS Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Fervet Opus S.à r.l.)**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.027.

In the year two thousand ten, on the seventeenth day of September.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CANARY WHARF DEVELOPMENTS LIMITED, having its registered office in one Canada Square, Canary Wharf, London, E14 5AB, Companies House under the number 06199021,

here represented by Mrs Anna D'ALIMONTE, Director, residing professionally at 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London on 13th September 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing, represented as said before, acting in his capacity of Sole Shareholder of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Fervet Opus S.à r.l. having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9A boulevard Prince Henri (the "Company"),

incorporated by a deed by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on June 14th, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1606 of August 7th, 2010,

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 154.027.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the company into Canary Wharf (FS Lux) S.à r.l. and as a consequence amends article 2 of the Articles of incorporation, which will now be read as follows:

" **Art. 2.** The Company will exist under the name of Canary Wharf (FS Lux) S.à r.l. "

Second resolution

The Sole Shareholder decides to convert the corporate capital from 12,500,-EUR (twelve thousand five hundred Euro) to 10.465,-GBP (ten thousand four hundred sixty-five Pound Sterling) (official exchange rate: EUROPEAN CENTRAL BANK on September 17th, 2010) and to modify the nominal value of the shares from EUR.-25 (twenty-five Euro) to GBP.1 (one Pound Sterling).

Thus, the corporate capital of 10.465.-GBP (ten thousand four hundred and sixty-five Pound Sterling) is represented by 10.465 (ten thousand four hundred and sixty-five) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP.-1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of eighty-nine thousand five hundred thirty-five Pound Sterling (GBP.-89,535) so to raise it from its present amount of 10.465,-GBP (ten thousand four hundred sixty-five Pound Sterling) up to an amount of one hundred thousand Pound Sterling (100,000.-GBP) by creating and issuing eighty-nine thousand five hundred thirty-five (89,535) new shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1,-) each, all subscribed by the Sole Shareholder.

The eighty-nine thousand five hundred thirty-five (89,535) new shares have been paid up by a contribution in cash of eighty-nine thousand five hundred thirty-five Pound Sterling (GBP.-89,535) allocated to the share capital.

The amount of eighty-nine thousand five hundred thirty-five Pound Sterling (GBP89,535.-) is at the free disposal of the company as evidence was given to the undersigned notary, who confirms this.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves in consequence of the foregoing capital increase to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation which shall have the following wording:

“ **Art. 6. (1st paragraph).** The Company’s share capital is set at one hundred thousand Pound Sterling (GBP 100,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.”

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 1200.-EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil dix, le dix-sept septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CANARY WHARF DEVELOPMENTS LIMITED, ayant son siège social à one Canada Square, Canary Wharf, London, E14 5AB, enregistré auprès du Companies House sous le numéro 06199021,

ici représentée par Mademoiselle Anna D’ALIMONTE, directrice, demeurant professionnellement à 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d’une procuration donnée sous seing privé à Londres en date du 13 septembre 2010,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d’associé unique, représentant l’intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d’acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant seule et unique associé de la société à responsabilité limitée Fervet Opus S.à r.l., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9A boulevard Prince Henri (la "Société"),

constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1606 du 07 août 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 154027.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolution suivante:

Première résolution

L’associée unique décide de changer le nom de la société en «Canary Wharf (FS Lux) S.à r.l.» et en conséquence l’article 2 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société prend la dénomination de Canary Wharf (FS Lux) S.à r.l.»

Deuxième résolution

L’associé unique décide de convertir le capital social de 12.500, EUR (douze mille cinq cent euros) en 10.465 GBP (dix mille quatre cent soixante-cinq Livres Sterling) (cours de conversion officiel: Banque Centrale Européenne en date du 17.09.2010) et de modifier la valeur nominale des parts sociales de EUR.-25 (vingt-cinq euros) à GBP.-1 (une Livre Sterling).

Ainsi, le capital social de 10.465 GBP (dix mille quatre cent soixante-cinq Livres Sterling) sera représentée par 10.465 (dix mille quatre cent soixante-cinq parts sociales) d’une valeur d’une Livre Sterling (GBP.1) chacune.

Troisième résolution

L’associée unique décide d’augmenter le capital social de la société d’un montant de quatre-vingt-neuf mille cinq cent trente-cinq Livres Sterling (89.535.-GBP) pour le porter de son montant actuel de dix mille quatre cent soixante-cinq Livres Sterling (10.465,-GBP) à un montant de cent mille Livres Sterling (100.000,- GBP) par la création et l’émission de quatre-vingt-neuf mille cinq cent trente-cinq (89.535) nouvelles parts sociales d’une valeur nominale d’une Livre Sterling (1,-GBP) chacune, toutes souscrites par l’associée unique.

Les quatre-vingt-neuf mille cinq cent trente-cinq (89.535) nouvelles parts sociales ont toutes été libérées par un apport en espèces d'un montant de quatre-vingt-neuf mille cinq cent trente-cinq Livres Sterling (89.535.GBP) toutes affectées au capital social de la société.

La somme de quatre-vingt-neuf mille cinq cent trente-cinq Livres Sterling (89.535.-GBP) est à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire soussigné qui le confirme.

Quatrième résolution

L'associée unique décide en conséquence de l'augmentation du capital qui précède de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

“ **Art. 6. (1^{er} paragraphe).** Le capital social est fixé à la somme de cent mille Livres Sterling (100.000,-GBP) représenté par cent mille (100.000) parts sociales, d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP,-1) chacune.”

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.200,- EUR (mille deux cent euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.D'ALIMONTE, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41616. Reçu 75.-€ (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132591/122.

(100151493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Richardson Investments Barberino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 100.987.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RICHARDSON INVESTMENTS BARBERINO S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010132750/11.

(100151697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

SCI Dochrismar, Société Civile Immobilière,

(anc. SCI J.P. Cortier).

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 1.292.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue à Luxembourg en date du 30 septembre 2010

Il résulte du procès verbal:

la démission de Monsieur Jean-Pierre CORTIER, né le 29 août 1947 et résidant à 77, rue du Dronckaert, F 59960 Neuville en Ferrain, de son mandat de gérant de la société

la nomination de la société DOCHRISMAR S.A., immatriculée sous le numéro B154625 au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 4547, route d'Arlon, L – 1140 Luxembourg comme nouveau gérant de la société,

le changement de la raison sociale de la société SCI J.P. CORTIER en SCI DOCHRISMAR

le transfert du siège de la société au 45-47, route d'Arlon, L – 1140 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010132752/19.

(100151678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Evasion Caron SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4984 Sanem, P.A.E. «Gadderscheier».

R.C.S. Luxembourg B 111.152.

L'an deux mille dix,

Le dix septembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EVASION CARON SA", avec siège social à L3225 Bettembourg, 13, Op Preteschacker, Z.I. du Scheleck, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 259 du 4 février 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 111.152.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis BUTRYN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-3378 Livange, route de Bettembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mathieu DALLA MORA, employé privé, demeurant professionnellement à L-3378 Livange, route de Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme SLOUS, employé privé, demeurant professionnellement à L-3378 Livange, route de Bettembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Transfert du siège social de Bettembourg à Sanem, et modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Bettembourg à Sanem, à l'adresse suivante: L-4984 Sanem, P.A.E. «Gadderscheier», et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. (Alinéa un).**

Le siège de la société est établi à Sanem.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Livange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. Butryn, M. DALLA MORA, J. Slous, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 septembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 39993. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132590/52.

(100151304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 55.475.

L'an deux mille dix,

Le neuf septembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.-Monsieur Gérard SCHEIWEN, économiste, né à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents,

2.- Monsieur Luc NICKELS, économiste, né à Luxembourg, le 24 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents,

3.-"PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A.", société anonyme, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 106.429, représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Gérard SCHEIWEN, prénommé,

b) Monsieur Luc NICKELS, prénommé,

4.- Monsieur Olivier BLOCK, comptable, né à Luxembourg, le 13 mars 1980, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents,

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Gérard SCHEIWEN et Monsieur Luc NICKELS, prénommés, agissant en leurs qualités de gérants de la société à responsabilité limitée "Fiduciaire Scheiwen • Nickels & Associés S.à r.l.", avec siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, constituée originairement sous forme d'une société anonyme sous la dénomination de "LES AMANDIERS S.A.", suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hespérange, en date du 13 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 493 du 2 octobre 1996, modifiée en "FIDUCIAIRE RENE MORIS, LES AMANDIERS S.A.", suivant acte reçu par le prêtre notaire Gérard LECUIT, en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 281 du 27 avril 1998, transformée en société à responsabilité limitée sous la dénomination de "FIDUCIAIRE R. MORIS S.à r.l.", suivant acte reçu par le prêtre notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1146 du 3 novembre 2003, modifiée en "FIDUCIAIRE MORIS & SCHEIWEN S.à r.l.", suivant acte reçu par le prêtre notaire Gérard LECUIT, en date du 26 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 516 du 17 mai 2004, modifié suivant acte reçu par la notaire instrumentaire en date du 16 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 172 du 25 janvier 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 565 du 6 mars 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 55.475, déclarent accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, la cession à titre onéreux de cent (100) parts sociales, intervenue en date du 23 août 2010 par contrat sous seing privé, par la société "PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A.", prénommée, à Monsieur Olivier BLOCK, prénommé.

2. "PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A.", Monsieur Luc NICKELS, Monsieur Olivier BLOCK et Monsieur Gérard SCHEIWEN sont dès lors les associés de la société "Fiduciaire Scheiwen • Nickels & Associés S.à r.l."

3. Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) à cent mille euros (EUR 100.000,00) par la création et l'émission de mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, par apport en numéraire.

Les associés existants déclarent souscrire à l'augmentation de capital ci-avant décidé au prorata de leur participation dans le capital social de la société, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

4. Ensuite, les associés décident de modifier l'article six des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 6.

Le capital social est fixé à la somme de cent mille euros (EUR 100.000,00), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) "PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A.", prénommée, sept cent quatre-vingt-seize parts sociales . . .	796
2) Monsieur Gérard SCHEIWEN, prénommé, cinq cent deux parts sociales	502
3) Monsieur Luc NICKELS, prénommé, cinq cent deux parts sociales	502
4) Monsieur Olivier BLOCK, prénommé, deux cents parts sociales	200
Total: deux mille parts sociales	2.000"

5. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

6. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Scheiwen, L. Nickels; O. Block, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 septembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 39987. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132593/77.

(100151353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Service Automobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 1B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.960.

Il résulte de rassemblée générale extraordinaire en date du 21 septembre 2010 que:

- Madame Carine Thielen, né le 29 juin 1982 à Luxembourg et demeurant à L-8440 Steinfort, 62, rue de Luxembourg est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame Johanna Thielen-Nolte démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.10.2010.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010132756/16.

(100151317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Silver Sea Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.165.

EXTRAIT

Il résulte des minutes de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 10 septembre 2010 que le siège social de la Société est transféré au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010132758/14.

(100151693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Silver Sea Properties (Leamington Spa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.162.

—
EXTRAIT

Il résulte des minutes de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 10 septembre 2010 que le siège social de la Société est transféré au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010132760/14.

(100151695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Financière V.P.I., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 44.377.

L'an deux mille dix, le treize septembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINANCIERE V.P.I.», avec siège social à L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par acte notarié en date du 3 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 435 de 1993, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2916 du 14 décembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 44.377.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fernand ULLENS de SCHOOTEN, administrateur de sociétés, demeurant à Bonlez (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Maryse CAUDRON, administratrice de sociétés, demeurant à Bonlez (Belgique).

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Strassen à Luxembourg.

2. Modification de l'alinéa deux de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être créée par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

3. Conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros.

4. Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

5. Suppression du capital autorisé de la société.

6. Modification subséquente de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (EUR 247.893,52) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Strassen à Luxembourg, à l'adresse suivante: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier subséquemment l'alinéa deux de l'article premier des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}** . (alinéa deux). Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être créée par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, jusque-là de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,00), est actuellement de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (EUR 247.893,52).

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des dix mille (10.000) actions de la société.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé contenu à l'article trois des statuts.

Sixième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

"**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (EUR 247.893,52) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Ullens de Schooten, L. Tran, M. Caudron, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 septembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 40006. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132605/102.

(100151717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Finconseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 44.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 06 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132606/10.

(100151333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Finex.lu S.A. Soparfi, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4423 Soleuvre, 23, rue des Erables.

R.C.S. Luxembourg B 144.705.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/2010.

Tom Bernardy.

Référence de publication: 2010132607/10.

(100151059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**JP Pro's, Société à responsabilité limitée,
(anc. Flow Drinks Europe Sarl).**

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 150.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 octobre 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010132611/13.

(100151429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Fun Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-9655 Harlange, 20B, rue Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 144.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132615/10.

(100151472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation,
(anc. NLG Acquisition Investments S.C.A.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 109.526.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of August.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Luxembourg).

There appeared:

Mr David Brooks, deputy general counsel, born on 2 April 1971 in Maryland (USA), residing at 27, W.96th Street, USA - 10025 New York, as delegate of the board of directors (the "Delegatee") of "GAGFAH S.A." (the "Company"), a société anonyme, société de titrisation, having its registered office in Luxembourg, 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of notary Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg) of July 12, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") of 3 December 2005, Number 1323, pursuant to the powers granted to the delegate by the resolutions of the board of directors taken in meetings held in Luxembourg on 5 October 2006 and 13 November 2007,

represented by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, as proxyholder pursuant to a power of attorney dated 11th August 2010 (a copy of which will be registered with the present deed). The articles of incorporation of the Company were amended several times and for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger of 14 April 2010 published in the Mémorial of 2 June 2010 number 1148.

The Delegatee, acting in its capacity as delegate of the board, requested the notary to record as follows:

(I) Article 5 paragraphs 2 and 3 of the articles of association of the Company provide as follows:

"The authorised un-issued capital of the Company is set at nine billion nine hundred and ninety-eight million eight hundred and forty-seven thousand seven hundred and two euro and fifty cents (€ 9,998,847,702.50) to be represented by seven billion nine hundred and ninety-nine million seventy-eight thousand one hundred and sixty-two (7,999,078,162) Shares. The authorised and un-issued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on September 29, 2006 and ending five (5) years after November 24, 2006 (date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on September 29, 2006 in the Mémorial) (unless amended or extended by the general meeting of shareholders),

(...) The Board of Directors is authorised to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issues of Shares within the authorised capital".

(II) On the basis of the above mentioned article, the Board of Directors of the Company has, by decisions of 5 October 2006 and 13 November 2007, approved the relevant share option plan and issue of shares within the authorised share capital while suppressing the pre-emptive subscription rights of shareholders in connection with such issues.

The Board resolved to authorise, instruct and delegate power to, notably, the Delegatee, prenamed, acting alone and with full power of substitution, to proceed to the actual issues of shares pursuant to the aforesaid resolution and to appear before a notary public to record such shares issue and capital increase (and allocation from reserves and premium) and generally to take all and any steps and sign any documents, agreements or other instruments as may be appropriate in relation thereto.

(III) The Delegatee resolved:

(i) on 22nd July 2010 to proceed within the authorised share capital to an increase of the issued capital without any pre-emptive subscription rights of sixty thousand three hundred and eighteen euro and seventy-five cents (€ 60,318.75) against a contribution in cash of the same amount to the share capital and, together with a contribution to the share premium in an amount of two hundred twenty-one thousand nine hundred and seventy-three (€ 221,973) and consequently to issue forty-eight thousand two hundred and fifty-five (48,255) new shares of a nominal value of one point twenty-five euro (€1.25) each to Mr Worna Zohari; and

(ii) on 11th August 2010 to proceed within the authorised share capital to an increase of the issued capital without any pre-emptive subscription rights of three thousand two hundred and fifty euro (€ 3,250) by way of incorporation of reserves of the same amount into the share capital and to issue two thousand six hundred (2,600) new shares of a nominal value of one point twenty-five euro (€1.25) each to Mr Heiko Frantzen.

As a consequence of the two increases above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of sixty-three thousand five hundred sixty-eight euro and seventy-five cents (€ 63,568.75) by the issue of a total of fifty thousand eight hundred and fifty-five (50,855) shares of the Company, to a total amount of two hundred and eighty-two million four hundred and sixty-five thousand eight hundred and sixty-six euro and twenty-five cents (€ 282,465,866.25) represented by two hundred and twenty-five million nine hundred and seventy-two thousand six hundred and ninety-three (225,972,693) shares, a total of two hundred twenty-one thousand nine hundred and seventy-three Euro (€ 221,973) being contributed to the share premium. Evidence of the free disposal of the amounts contributed to the share capital and of the availability of sufficient share premium have been shown to the undersigned notary.

The appearing party then requested the notary to record the capital increase described above and that as a result of such increase, paragraphs 1 and 2 of article 5 of the articles of incorporation of the Company are amended so as to read as follows:

"The issued capital of the Company is set at two hundred and eighty-two million four hundred and sixty-five thousand eight hundred and sixty-six euro and twenty-five cents (€ 282,465,866.25) represented by two hundred and twenty-five million nine hundred and seventy-two thousand six hundred and ninety-three (225,972,693) shares with a nominal value of one point twenty five Euro (€ 1.25) each (the "Shares"), all of said Shares being fully paid.

The authorised un-issued capital of the Company is set at nine billion nine hundred and ninety-eight million seven hundred and eighty-four thousand one hundred and thirty-three euro and seventy-five cents (€ 9,998,784,133.75) to be represented by seven billion nine hundred and ninety-nine million twenty-seven thousand three hundred and seven (7,999,027,307) Shares. The authorised and un-issued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on September 29, 2006 and ending five (5) years after November 24, 2006 (date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on September 29, 2006 in the Mémorial) (unless amended or extended by the general meeting of shareholders)".

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausend und zehn, am neunzehnten Tag des Monats August,

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr David Brooks, Deputy General Counsel, geboren am 2. April 1971 in Maryland (USA), wohnhaft in 27, W.96th Street, USA - 10025 New York, als Stellvertreter des Verwaltungsrates (der „Delegierte“) der "GAGFAH S.A." (die "Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft (société anonyme), Verbriefungsgesellschaft (société de titrisation), mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 2-4 rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde des Notars Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sanem (Großherzogtum Luxemburg) vom 12. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") vom 3. Dezember 2005, Nummer 1323, gemäß den Befugnissen, die dem Stellvertreter durch die Beschlüsse des Verwaltungsrates gegeben wurden, wie sie in den, in Luxemburg am 5. Oktober 2006 und am 13. November 2007 gehaltenen, Versammlungen getroffen wurden,

vertreten durch Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, als Bevollmächtigte aufgrund einer Anwaltsvollmacht datiert auf den 11. August 2010 (eine Kopie wird mit der vorliegenden Urkunde zur Registrierung eingereicht).

Die Gründungssatzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch notarielle Urkunde von Maître Joseph Elvinger am 14. April 2010, veröffentlicht im Mémorial vom 2. Juni 2010, Nummer 1148.

Der Delegierte hat, in seiner Eigenschaft als Stellvertreter der Gesellschaft, den Notar ersucht, folgendes aufzunehmen:

(I) Artikel 5, Paragraphen 2 und 3 der Gesellschaftssatzung sieht wie folgt vor:

"Das genehmigte, nicht ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft wird auf neun Milliarden neunhundertachtundneunzig Millionen achthundertsiebenundvierzig Tausend siebenhundertundzwei Komma fünfzig Euro (€9.998.847.702,50) festgesetzt, aufgeteilt in sieben Milliarden neunhundertneunundneunzig Millionen achtundsiebzig Tausend einhundertzweiundsechzig (7.999.078.162) Aktien. Das genehmigte und nicht ausgegebene Stammkapital und die Genehmigung, darunter Aktien auszugeben, ist gültig für einen Zeitraum beginnend am 29. September 2006 und endend fünf (5) Jahre nach dem 24. November 2006 (dem Datum der Veröffentlichung der Protokolle der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaftsaktionäre vom 29. September 2006 im Mémorial) (außer wenn dieser Zeitraum von der Generalversammlung der Aktionäre abgeändert oder erweitert wird),

(...) Der Verwaltungsrat ist autorisiert, jegliche Vorzugsrechte der Aktionäre zu unterdrücken, zu begrenzen oder darauf zu verzichten bis zu dem Ausmaß, wie es ratsam für eine Ausgabe von Aktien innerhalb des genehmigten Kapitals ist".

(II) Auf der Grundlage des vorgenannten Artikels hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft gemäß Entscheidung vom 5. Oktober 2006 und vom 13. November 2007, den entsprechenden Stock Option Plan bewilligt und dabei die Vorzugsrechte der Aktionäre im Zusammenhang mit den vorgenannten Angelegenheiten unterdrückt.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, dem Delegierten, vorgeannt, alleinhandelnd und mit umfassender Ersetzungsbefugnis, zu ermächtigen, instruieren und ihm die Vollmacht zu übertragen, zur tatsächlichen Ausgabe der Aktien gemäß des vorgenannten Beschlusses fortzuschreiten und vor dem Notar zu erscheinen, um diese Aktiengabungen und die Erhöhung des Stammkapitals (und Zuteilung von Reserven und Agio) aufzunehmen und im allgemeinen alle Schritte zu unternehmen und Dokumente, Übereinkünfte oder andere Urkunden zu unterzeichnen, wie sie in diesem Zusammenhang angemessen sein können.

(III) Der Delegierte beschloss:

(i) am 22. Juli 2010 innerhalb des genehmigten Stammkapitals eine Erhöhung des ausgegebenen Gesellschaftskapitals ohne Vorzugsrechte vorzunehmen in einer Höhe von sechzig Tausend dreihundertachtzehn Komma fünfundsiebzig Euro (€ 60.318,75) gegen Bareinlage in gleicher Höhe ins Stammkapital und, zusammen mit einer Einlage in Höhe von zweihunderteinundzwanzig Tausend neuhundertdreiundsiebzig (€ 221.973) zum Agio, und folglich achtundvierzig Tausend zweihundertfünfundfünfzig (48.255) neue Aktien mit einem Nennwert von jeweils eins Komma fünfundzwanzig Euro (€ 1,25) an Herrn Worna Zohari auszugeben; und

(ii) am 11. August 2010 innerhalb des genehmigten Stammkapitals eine Erhöhung des ausgegebenen Gesellschaftskapitals ohne Vorzugsrechte vorzunehmen in einer Höhe von drei Tausend zweihundertundfünfzig Euro (€ 3.250) gegen Einbringen von Rücklage in gleicher Höhe ins Stammkapital und zwei Tausend sechshundert (2.600) neue Aktien mit einem Nennwert von jeweils eins Komma fünfundzwanzig Euro (€ 1,25) an Herrn Heiko Frantzen auszugeben.

Als Konsequenz aus den vorangegangenen Kapitalerhöhungen ist das ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft um einen Gesamtbetrag von dreiundsechzig Tausend fünfhundertachtundsechzig Komma fünfundsiebzig Euro (€ 63.568,75) erhöht worden durch die Ausgabe von insgesamt fünfzig Tausend achthundertfünfundfünfzig (50.855) Aktien der Gesellschaft, auf einen Gesamtbetrag von zweihundertzweiundachtzig Millionen vierhundertfünfundsechzig Tausend achthundertsechundsechzig Euro und fünfundzwanzig Cent (€ 282.465.866,25) aufgeteilt in zweihundertfünfundzwanzig Millionen neuhundertzweiundsiebzig Tausend sechshundertdreiundneunzig (225.972.693) Aktien, ein Gesamtbetrag von zweihunderteinundzwanzig Tausend neuhundertdreiundsiebzig Euro (€ 221.973) wird zum Agio beigetragen. Der Beweis der freien Verfügbarkeit über die Beträge, die zum Stammkapital und zum Agio beigetragen werden, ist dem unterzeichneten Notar gezeigt worden.

Der Delegierte ersuchte dann den Notar, die oben aufgeführten Erhöhungen des Stammkapitals aufzuzeichnen und dass als Ergebnis dieser Erhöhungen die Absätze 1 und 2 des Artikel 5 der Gesellschaftssatzung abgeändert werden und wie folgt zu lesen sind:

"Das ausgegebene Gesellschaftskapital wird auf zweihundertzweiundachtzig Millionen vierhundertfünfundsechzig Tausend achthundertsechundsechzig Euro und fünfundzwanzig Cent (€ 282.465.866,25) festgesetzt, aufgeteilt in zweihundertfünfundzwanzig Millionen neuhundertzweiundsiebzig Tausend sechshundertdreiundneunzig (225.972.693) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eins Komma fünfundzwanzig Euro (€1,25) (die „Aktien“), alle diese Aktien sind vollständig eingezahlt.

Das genehmigte, nicht ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft wird auf neun Milliarden neuhundertachtundneunzig Millionen siebenhundertvierundachtzig Tausend einhundertdreiunddreissig Euro und fünfundsiebzig Cent (€ 9.998.784.133,75) festgesetzt, aufgeteilt in sieben Milliarden neuhundertneunundneunzig Millionen siebenundzwanzig Tausend dreihundertundsieben (7.999.027.307) Aktien. Das genehmigte und nicht ausgegebene Stammkapital und die Genehmigung, darunter Aktien auszugeben, ist gültig für einen Zeitraum beginnend am 29. September 2006 und endend fünf (5) Jahre nach dem 24. November 2006 (dem Datum der Veröffentlichung dieser Protokolle der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaftsaktionäre vom 29. September 2006 im Mémorial) (außer wenn dieser Zeitraum von der Generalversammlung der Aktionäre abgeändert oder erweitert wird)."

Kosten:

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Lasten jeglicher Form, die von der Gesellschaft getragen werden, werden auf ungefähr EUR 2.000.- geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde, auf Ersuchen der erschienenen Partei, in englischer Sprache verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist der englische Text maßgebend.

Daraufhin wurde vorgenannte Urkunde in Luxemburg aufgesetzt, Ausgefertigt in Luxemburg am vorgenannten Tag.

Die Urkunde wurde der erschienenen Person vorgelesen und zusammen mit uns, dem Notar, die vorliegende Originalurkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. SCHINNER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2010. Relation: LAC/2010/37306. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 16. September 2010.

Référence de publication: 2010132616/173.

(100151195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

S.G.C. Société Générale de Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 153.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132754/11.

(100151463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Schawk (Gibraltar) Ltd Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.715.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010132755/12.

(100151451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Silver Sea Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.155.

EXTRAIT

Il résulte des minutes de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 10 septembre 2010 que le siège social de la Société est transféré au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010132761/14.

(100151696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Sirona Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.373.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132762/9.

(100151636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Société Civile IMMO du 10 Septembre, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 2.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg E 1.743.

—
Extrait de l'acte de cession de parts du 27 septembre 2010

Il résulte de l'acte de cession du 27 septembre 2010 entre

La Société PROGEST S.A. ayant son siège social au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg et immatriculée au RCS de Luxembourg B38716.

et

La société PYXIS PARTNERS S.A. ayant son siège social au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg et immatriculée au RCS de Luxembourg B100658.

que:

99 parts sociales détenues par la Société PROGEST S.A. dans le capital de la Société Civile IMMO du 10 Septembre, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro E1743, sont entièrement cédées à société PYXIS PARTNERS S.A..

Le mandataire

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2010

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2010 que suite à la démission de la Société PROGEST S.A. de son poste de Gérant, les Associés ont nommé pour une durée illimitée:

-Monsieur Sébastien THIBAL, demeurant professionnellement 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg

Le mandataire

Référence de publication: 2010132763/25.

(100151489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

HCH Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 51.237.

—
L'an deux mille dix, le deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HCH FINANCE S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 19 mai 1995 suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 414 du 29 août 1995, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 51237.

Les statuts ont été modifiés en date du 26 juin 2002 suivant décision du conseil d'administration, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1568 du 31 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2.- Le cas échéant, nomination de BDO Tax & Accounting, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 20.000 (vingt mille) actions, représentant l'intégralité du capital social de EUR 496.000,- (quatre cent quatre-vingt-seize mille euros), sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

BDO Tax & Accounting, Société Anonyme, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 147571.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: John SEIL, Ekaterina DUBLET, Jacqueline HONYMUS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2010. Relation GRE/2010/3039. Reçu soixante-quinze euros 75, 00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132630/69.

(100151652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Italia RC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.709.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Monsieur Richard BUTLER, Gérant de classe A, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 34 St James's Street, 4th Floor, London SW1A 1HD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Pour Italia RC S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010132644/17.

(100151258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

SABIC Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.500.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 17, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 86.854.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 10 septembre 2010

1. L'associé unique décide de renouveler le mandat des gérants suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2010:

- Maître François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Johannes FELIUS, demeurant au 31, Nieuwe Parklaan, NL-2597 LA La Haye,
- Monsieur Mark Roeland DE GROOT, demeurant au 8, Leeuwendaallaan, NL-2281 GN Rijswijk.

2. L'associé unique décide également de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise, ERNST & YOUNG S.A., société anonyme établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132773/19.

(100151764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Saskia Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.629.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132774/10.

(100151452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Mallorlux SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3366 Leudelange, 25, rue du Schlewenhof.

R.C.S. Luxembourg E 4.347.

STATUTS

L'an deux mille dix, le premier septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Romain DE BOURCY, pharmacien, né à Luxembourg, le 18 juillet 1946, demeurant à L-3366 Leudelange, 25, rue du Schlewenhof
- 2.- Madame Sylvie HAAS, professeur, née à Luxembourg, le 8 février 1949 demeurant à L-3366 Leudelange, 25, rue à du Schlewenhof
- 3.- Monsieur Alain DE BOURCY, pharmacien, né à Luxembourg, le 9 mai 1976 demeurant à L-8165 Bridel, 4, op den Scheppen
- 4.- Madame Carole DE BOURCY, enseignante, née à Luxembourg, le 17 décembre 1981 demeurant à L-5880 Hesperange, 21A, Ceinture Um Schlass.

Lesquels comparants déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par achat, vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de "MALLORLUX S.C.I."

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Leudelange.

Art. 5. Le capital social est fixé à MILLE EUROS (€ 1.000,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois/quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération du capital

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les CENT parts comme suit:

1.- Monsieur Romain DE BOURCY, prénommé, TRENTE PARTS SOCIALES	30
2.- Madame Sylvie HAAS, prénommée, TRENTE PARTS SOCIALES	30
3.- Monsieur Alain DE BOURCY, prénommé, VINGT PARTS SOCIALES	20
4.- Madame Carole DE BOURCY, prénommée, VINGT PARTS SOCIALES	<u>20</u>
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Le fonds social de MILLE EUROS (€ 1.000,-) a été mis à disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (€ 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se réunissant en assemblée générale, nomment gérant de la société:

Monsieur Romain DE BOURCY, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Le siège de la société est fixé à L-3366 Leudelange, 25, rue du Schlewenhof.

DONT ACTE, passé à Leudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: De Bourcy, Haas, De Bourcy, De Bourcy, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10591. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010132698/69.

(100151061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Ser-Tec Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 61.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132779/10.

(100151774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Siedler-Thill et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 28, rue des Légionnaires.
R.C.S. Luxembourg B 82.509.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132780/10.

(100151080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Schawk Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.750,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 145.705.

Avec effet au 20 septembre, 2010 Mme Susan Clifford., dont l'adresse professionnelle est au 1695 South River Road, Des Plaines, Illinois, IL-60018 USD, a été nommée comme Gérant A de la Société.

Luxembourg, le 6 octobre, 2010.
Pour avis sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2010132776/13.

(100151450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Olibel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 124.127.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour du mois de juillet,
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bertrand Damour, né le 18 mars 1957 à La Rochelle, France, avec son domicile au 61, rue d'Auteuil, 75016 Paris, France,

ici représenté par Melle Suzana Guzu, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 juillet 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Le comparant est actuellement le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination d'«Olibel S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124127, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 janvier 2007, publié au Mémorial C n° 594 du 12 avril 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.
- Le comparant est actuellement propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.
- Par la présente le comparant prononce la dissolution et liquidation anticipée de la Société avec effet immédiat.
- Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif connu de la Société est réglé ou provisionné.
- Le comparant, en sa qualité de seul associé de la Société, déclare que les dettes de la Société d'un montant de soixante-deux mille trois cent soixante-dix-sept Euro (EUR 62.377,00) sont dues envers le comparant qui déclare les assumer.
- L'activité de la Société a cessé, l'associé unique est investit de tout l'actif à sa valeur comptable, le comparant déclare qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue, et il déclare avoir accompli et s'engage à accomplir toutes les formalités juridiques requises par les dispositions légales applicables et qui sont nécessaires au transfert formel de la propriété de l'actif de la Société suite à la liquidation; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date du dessus.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. GUZU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32829. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010132717/52.

(100151243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Neocides Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 102.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132714/10.

(100151385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Wired S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WIRED S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010132837/12.

(100151509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.